Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Litige compromis de vente (clause suspensive)

Par NicolasPRZ

Bonjour à tous,

Ma compagne et moi-même avons signé un compromis de vente pour l'achat d'une maison, sur lequel il est indiqué dans les clauses suspensives que "Le vendeur s'engage a? prendre a? sa charge le ravalement de la fac?ade de la maison".

Lors de la signature, le directeur de l'agence nous indique à l'oral que la façade avant et le côté de la maison sont concernés par la clause suspensive et qu'ils seront tous deux pris en charge par la vendeuse de la maison (argument de vente qui nous a en partie séduit).

Nous signons, et apprenons plusieurs semaines plus tard lors d'une visite supplémentaire de la maison que la propriétaire ne compte pas faire la façade latérale (pignon) car elle n'en a jamais parlé à l'agence.

Résultat : Après plusieurs semaines d'échanges, l'agence ne veut pas prendre en charge la rénovation latérale, et indique que sur le compromis il est indiqué "façade" soit "façade principale".

Ma question est comment pouvons nous nous sortir d'une telle situation, surtout que selon moi, le mot façade correspond à l'ensemble des faces exterieures d'une maison et pas seulement la facade principale ?

Merci pour votre aide ! :)